

Académie de Poitiers - Rentrée 2021

DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé <u>hors contrat</u>, à l'étranger <u>hors AEFE</u> ou scolarisés à domicile

O Enseignement Général et Technologique		O C.A.P.	O Baccalauréat Professionnel			
	ÉTAT (CIVIL				
NOM : Prénome : Adresse :						
	SCOLA	RITÉ				
Établissement fréquenté en 2020-2021 : Classe suivie en 2020-2021 : Langues Vivantes étudiées :	2019/2020	O :	2018/2019 :			
	ADMISSION S	SOLLICITÉE				
<u>Vo</u>	oie générale ou	technologiq	<u>ue</u>			
☐ en classe de Seconde Générale et Techr	nologique					
□ en classe de Première Générale, enseignements de spécialités souhaités (indiquer 3 souhaits) :						
□ en classe de Première Technologique	O STMG	○ ST2S	O STL			
Li en dasse de l'Terrilere Technologique	O STI2D	O STD2A	O STHR			
☐ en classe de Terminale Générale						
□ en classe de Terminale Technologique	○ STMG	O ST2S	O STL			
	○ STI2D	O STD2A	O STHR			
	Voie profes	sionnelle				
☐ en classe de Seconde Professionnelle (B	ac pro 3 ans) ou	première année	e de CAP			

Académie de Poitiers - Rentrée 2021



DOSSIER D'ADMISSION EN CLASSE DE LYCÉE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Élèves issus de l'enseignement privé <u>hors contrat</u>, à l'étranger <u>hors AEFE</u> ou scolarisés à domicile

VŒUX D'AFFECTATION				
En cas d'admission, précisez la section et/ou la spécialité ou famille de métiers :				
ÉTABLISSEMENTS SOLLICITÉS				
Vœu 1 :				
Vœu 2 :				
Vœu 3:				
Vœu 4 :				
Vœu 5 :				
Vœu 6 :				
Vœu 7:				
Vœu 8 :				
Vœu 9:				
Vœu 10 :				
Date: Sig	nature du représentant légal :			

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

Documents scolaires:

- Photocopies des bulletins trimestriels années scolaires 2018/2019 2019/2020 2020/2021;
- Certificat de scolarité et/ou certificat d'exeat.

Sur les bulletins doivent figurer obligatoirement l'entête précis de l'établissement, le cachet de l'établissement et la signature du chef d'établissement ou de son représentant.

o Documents administratifs:

- Pièce d'identité de l'élève avec photo ;
- Photocopie du livret de famille (pages concernant le représentant légal de l'enfant ainsi que la page concernant l'élève) * ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile, au nom du représentant légal de l'élève, datant de moins de trois mois.
- * Si le représentant légal n'est pas le père ou la mère, attestation de tutelle ou délégation d'autorité parentale établie par un tribunal.
- Les documents correspondants à une adresse professionnelle (factures de téléphone, les quittances de loyer, etc.) ne sont pas acceptés;
- Les dossiers seront adressés en respectant la date indiquée sur le calendrier départemental, dernier délai, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée en 1^{er} vœu.

Académie de Poitiers - Rentrée 2021



EXAMEN D'ADMISSION

pour les élèves issus de l'enseignement privé <u>hors contrat</u> ou scolarisés à l'étranger <u>hors AEFE</u>, ou scolarisés à domicile

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL SOLLICITÉ EN VŒU 1					
Examen passé le (date) :					
Résultats obtenus pour l'admission en classe de :					
Matières (à compléter)		Observations			
		0,000,141,01.0			
	<u>Résultat - L'élè</u> v	ve mentionné ci-dessus est			
	☐ ADMIS(E)	☐ REFUSÉ(E)			
à	, le				
Le chef d'établissement	, président du Jury :				
NOM :					
Prénom :		Cachet de l'établissement obligatoire			
Signature :					

- ❖ L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la <u>responsabilité du chef de</u> l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1 ;
 - Les élèves admis participent ensuite aux <u>mêmes procédures d'affectation que les élèves de l'enseignement public</u> (saisie des vœux par la DSDEN), la réussite à l'examen ayant valeur de décision d'orientation mais pas d'affectation ;
- ❖ Les résultats des épreuves devront tous être retournés à la DSDEN concernée en 1^{er} vœu à la date indiquée sur le calendrier départemental (post 3^{ème} et entrée 1^{ère}).





Descriptif des épreuves pour l'admission en lycée de l'enseignement public

Élèves scolarisés dans un établissement privé <u>hors contrat</u> ou à l'étranger <u>hors AEFE</u> ou scolarisés à domicile

LYCÉES PROFESSIONNELS						
Niveaux	Épreuves	Durée	Coefficient			
Entrée en 2 ^{nde} professionnelle et CAP	Français Mathématiques	1 heure 1 heure	1 1			

LYCEES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE				
Niveaux	Séries	Épreuves	Durée	Coefficient
Entrée en 2 ^{nde} GT		Français	2 heures	1
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	1 heure	1
Entrée en 1 ^{ère}	Générale	Français		
		Mathématiques	2 heures	1
		Langue Vivante A	2 heures	1
		Autres disciplines laissées à l'appréciation du chef d'établissement ?	1 heure	1
	STI2D	Mathématiques	2 heures	1
		Discipline technologique	2 heures	1
	STMG	Français	2 heures	1
		Langue vivante A	2 heures	1
Entrée en terminale	Contrôle laissé à l'initiative du chef d'établissement			

[❖] L'organisation des épreuves (convocation, modalités et date) est placée sous la <u>responsabilité du chef de</u> <u>l'établissement d'accueil sollicité en vœu 1</u>.